

Bordereau attestant l'exactitude des informations - SARREGUEMINES - 5752 - Documents
comptables (B-S) - Dépôt le 31/01/2025 - 147 - 2002 B 00028 - 440 618 833 - 2 APC

Bilan actif


 CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 30/09/2023	Net 30/09/2022
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires				
Fonds commercial (1)	381 123		381 123	381 123
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	89 669	51 959	37 709	3 654
Autres immobilisations corporelles	361 511	288 072	73 439	11 646
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	160		160	160
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	832 462	340 032	492 431	396 582
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	92 999		92 999	98 311
Avances et acomptes versés sur commandes				1 858
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	40 043		40 043	24 990
Autres créances	63 286		63 286	107 965
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	450 258		450 258	417 939
Charges constatées d'avance (3)	56 001		56 001	28 475
TOTAL ACTIF CIRCULANT	702 588		702 588	679 538
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	1 535 050	340 032	1 195 018	1 076 120

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an (brut)

(3) Dont à plus d'un an (brut)

Bilan passif

	30/09/2023	30/09/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	8 000	8 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	800	800
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	604 000	614 000
Report à nouveau	2 087	3 228
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	177 924	188 858
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	792 810	814 887
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	127 725	80 073
Emprunts et dettes financières diverses (3)	44 460	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	157 319	94 473
Dettes fiscales et sociales	72 705	86 687
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	402 208	261 233
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	1 195 018	1 076 120
(1) Dont à plus d'un an (a)	107 907	53 787
(1) Dont à moins d'un an (a)	294 301	207 446
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	21 060	6 384
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Règles et méthodes comptables



Désignation de la société : SAS 2 APC

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/09/2023, dont le total est de 1 195 018 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 177 924 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/10/2022 au 30/09/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 11/01/2024 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/09/2023 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations techniques : 1 à 5 ans
- * Matériel et outillage industriels : 1 à 5 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de bureau : 3 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 à 5 ans
- * Mobilier : 4 à 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Faits caractéristiques

Autres éléments significatifs

Activité de la société : Vente de lunetterie de détails, lentilles et matériel optique.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	381 123			381 123
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles	381 123			381 123
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagement des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	50 669	39 000		89 669
- Installations générales, agencements aménagement divers	175 668	69 570		245 238
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	116 273			116 273
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	342 609	108 570		451 180
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	160			160
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières	160			160
ACTIF IMMOBILISE	723 892	108 570		832 462

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	30/09/2023
Éléments achetés	381 122
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
Total	381 123

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	47 015	4 944		51 959
- Installations générales, agencements aménagements divers	167 243	5 121		172 359
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	113 052	2 657		115 713
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	327 310	12 722		340 032
ACTIF IMMOBILISE	327 310	12 722		340 032

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 159 330 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	40 043	40 043	
Autres	63 286	63 286	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	56 001	56 001	
Total	159 330	159 330	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 8 000,00 euros décomposé en 800 titres d'une valeur nominale de 10,00 euros.

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 402 208 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	21 060	21 060		
- à plus de 1 an à l'origine	106 665	33 078	73 587	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	44 460	10 140	34 320	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	157 319	157 319		
Dettes fiscales et sociales	72 705	72 705		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)				
Produits constatés d'avance				
Total	402 208	294 301	107 907	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	101 800			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	24 364			
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
DETTES PROV./CONGES PAYES	13 199
Charges sociales s/congés à payer	5 074
Charges sociales - charges à payer	30 837
CHARGES A PAYER	1 268
Total	50 378

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Assurances	1 840		
Redevances	7 123		
Publicité	15 036		
Maintenance	2 001		
Marchandises	30 000		
Total	56 000		

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

	France	Etranger	Total
Ventes de produits finis			
Ventes de produits intermédiaires			
Ventes de produits résiduels			
Travaux			
Etudes			
Prestations de services			
Ventes de marchandises	1 274 115		1 274 115
Produits des activités annexes			
TOTAL	1 274 115		1 274 115

Autres informations

Engagements financiers

Crédit-Bail

	Terrains	Constructions	Matériel Outillage	Autres	Total
Valeur d'origine			30 000		30 000
Cumul exercices antérieurs			6 000		6 000
Dotations de l'exercice			6 000		6 000
Amortissements			12 000		12 000
Cumul exercices antérieurs			6 174		6 174
Exercice			6 174		6 174
Redevances payées			12 348		12 348
A un an au plus			6 174		6 174
A plus d'un an et cinq ans au plus			12 348		12 348
A plus de cinq ans					
Redevances restant à payer			18 522		18 522
A un an au plus					
A plus d'un an et cinq ans au plus			300		300
A plus de cinq ans					
Valeur résiduelle			300		300
Montant pris en charge dans l'exercice			6 174		6 174

2 APC
Société par actions simplifiée
au capital de 8 000 euros
Siège social : 2, rue de la Chapelle
57200 SARREGUEMINES
440 618 833 RCS SARREGUEMINES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 31 JANVIER 2024

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2023

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2023 s'élevant à 177 923,60 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	177 923,60 euros
Auquel s'ajoute :	
Le report à nouveau antérieur	2 086,87 euros

Pour former un bénéfice distribuable de	180 010,47 euros
Un prélèvement sur le compte "autres réserves"	70 000,00 euros
Les sommes distribuables s'élevant ainsi à	250 010,47 euros
A titre de dividendes	250 000,00 euros
Soit 312,50 euros par action	-----
	10,47 euros
Le solde	
En totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à 10,47 euros.	

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2023 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 250 000,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Le dividende sera mis en paiement au siège social le 31 janvier 2024.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le 30 septembre 2020 : Néant

Exercice clos le 30 septembre 2021 :
150 000,00 euros, soit 187,50 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 150 000,00 euros

Exercice clos le 30 septembre 2022 :
200 000,00 euros, soit 250,00 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 200 000,00 euros

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 31 janvier 2024

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
La Présidente
Anne BERTHOL



ATTESTATION DE CONFORMITE DES DOCUMENTS COMPTABLES

La société ou la personne morale désignée ci-après

2 APC
2 rue de la Chapelle
57200 SARREGUEMINES
440 618 833 RCS SARREGUEMINES

Représentée

Par son représentant légal : BERTHOL Anne

Par une personne habilitée à effectuer cette certification par les textes régissant la forme de la société :

- Certifie que les documents comptables de l'exercice clos le 30/09/2023 transmis sous forme électronique sont conformes aux comptes approuvés par l'assemblée générale, ou, en cas d'associé unique, par ce dernier.

- Déclare donner mandat pour effectuer le dépôt des documents mentionnés aux articles L.232-21 à L.232-23 du code de commerce à :

Nom : POURRESY

Prénom : Nicolas

Dénomination : CECAP SARL

Adresse du siège : 12 Rue des Forgerons 57915 WOUSTVILLER

Numéro unique d'identification (Siren) : 814 992 525

Le 31/01/2024

**BERTHOL Anne
Présidente**



AGENCE COMPTABLE

DÉCLARANT :

CECAP
 12 Rue des Forgerons
 57915 WOUSTVILLER

CECAP
 12 Rue des Forgerons
 57915 WOUSTVILLER

Paiement internet, le 24/01/2025

RECU DE PAIEMENT¹ / FACTURE²

Commande n° 10671901

Montant total de la commande :		44,63 €
Détail du règlement de la commande :		
Réglé par :	Carte Bancaire	44,63 €
Date d'effet du paiement :	24/01/2025	Date d'encaissement : 24/01/2025

Détail de la formalité : K00119147387						
Référence Client : 2 APC - 30 09 2023						
Désignation de la société : 440618833 2 APC						
Détail de la commande :						
Domaine : Entreprise						
Code recette	Libellé - Mandant	Quantité	Prix unitaire HT	Total HT	Total TVA	Total TTC
BO025	BODACC (25) - TI-TGI SARREGUEMINES	1	25,00 €	25,00 €	0,00 €	25,00 €
AC102	Dépôt des comptes annuels - TI-TGI SARREGUEMINES	1	10,63 €	10,63 €	2,13 €	12,76 €
FP001	Frais postaux -Lettre simple < 20g (1 à 3 feuilles) - TI-TGI SARREGUEMINES	1	1,18 €	1,18 €	0,24 €	1,42 €
IN545	INPI (5,45)	1	5,45 €	5,45 €	0,00 €	5,45 €
Sous-total soumis à TVA				11,81 €	2,37 €	14,18 €
Sous-total non soumis à TVA				30,45 €		30,45 €
Total				42,26 €	2,37 €	44,63 €
Total payé :						44,63 €

1 - En conformité avec les dispositions du décret n° 2021-300 du 18 mars 2021, le présent reçu de paiement est établi par l'Institut National de la Propriété Industrielle au nom et pour le compte du mandant, dont les coordonnées figurent dans le tableau ci-dessous.

Mandant	Adresse	N° TVA intracommunautaire
TI-TGI SARREGUEMINES	PLACE DU GÉNÉRAL SIBILLE 57216 SARREGUEMINES CEDEX	

2 - Le présent reçu de paiement vaudra facture, avec pour numéro d'identification celui des formalités concernées, s'il est accompagné du ou des documents de synthèse des formalités validées.

ATTESTATION DE CONFORMITE DES DOCUMENTS COMPTABLES

La société ou la personne morale désignée ci-après

2 APC
2 rue de la Chapelle
57200 SARREGUEMINES
440 618 833 RCS SARREGUEMINES

Représentée

Par son représentant légal : BERTHOL Anne

Par une personne habilitée à effectuer cette certification par les textes régissant la forme de la société :

- Certifie que les documents comptables de l'exercice clos le 30/09/2023 transmis sous forme électronique sont conformes aux comptes approuvés par l'assemblée générale, ou, en cas d'associé unique, par ce dernier.

- Déclare donner mandat pour effectuer le dépôt des documents mentionnés aux articles L.232-21 à L.232-23 du code de commerce à :

Nom : POURRESY

Prénom : Nicolas

Dénomination : CECAP SARL

Adresse du siège : 12 Rue des Forgerons 57915 WOUSTVILLER

Numéro unique d'identification (Siren) : 814 992 525

Le 31/01/2024

**BERTHOL Anne
Présidente**

